

## Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2 1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## Quatre établissements scolaires obtiennent le label de Swiss Olympic

Quatre écoles des structures sport-arts-études de la scolarité obligatoire du Canton de Vaud viennent d'obtenir un label de Swiss Olympic. Le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle et le Département des institutions, du territoire et du sport se réjouissent de cette distinction. Elle valorise un travail de fond qui est engagé depuis plusieurs années en faveur de la pratique sportive d'élite des jeunes vaudoises et vaudois.

A compter du 1<sup>er</sup> août 2023, quatre établissements des structures sport-arts-études de la scolarité obligatoire seront officiellement labellisés « Swiss Olympic Partner School ». Cette annonce de l'organe faîtier du sport en Suisse confirme que ce qui est mis en place pour le dispositif sport-études par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) et le Département des institutions, du territoire et du sport (DITS) répond aux plus hautes exigences. Elle couronne également l'engagement des collaboratrices et collaborateurs de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) et du Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) qui œuvrent pour permettre aux élèves de poursuivre leur scolarité obligatoire tout en développant leur potentiel de sportive ou de sportif d'élite.

Swiss Olympic reconnaît ainsi l'Etablissement secondaire (ES) Pully pour son programme de basketball, l'Etablissement primaire et secondaire (EPS) Ollon pour son programme en ski alpin, nordique et freestyle (ski et snowboard), l'EPS Prilly pour son programme de football, et enfin, l'EPS Lausanne - Villamont pour son programme de hockey sur glace. Pour satisfaire aux critères, ils ont dû prouver qu'ils répondaient à de nombreuses exigences, parmi lesquelles proposer des modèles de cours flexibles, des appuis et des rattrapages, respecter un certain nombre d'heures d'entraînement hebdomadaire, nommer deux responsables de la coordination (scolaire et sportive), faire vivre les valeurs olympiques, faire de la prévention ou encore avoir un certain nombre de titulaires d'une Swiss Olympic Talent Card par année scolaire au sein de l'établissement. Cette dernière exigence explique que les autres établissements de l'enseignement obligatoire du canton qui font partie du dispositif sport-études n'ont, à ce jour, pas candidaté pour la labellisation. Il s'agit de l'EPS Aigle pour le trampoline et la gymnastique artistique, l'EPS Centre-Lavaux pour l'unihockey, l'EPS Crissier pour le

handball, l'EPS Tour-de-Peilz pour le football, l'EPS des Ormonts – Leysin pour le ski et l'ES Yverdon-les-Bains - F. B. de Felice pour le badminton.

Pour rappel, les élèves qui font partie de ce dispositif suivent une scolarité normale et bénéficient d'entraînements supplémentaires pendant la journée. Les cours manqués peuvent faire l'objet de rattrapages organisés par l'établissement scolaire avec le soutien financier de la DGEO.

Ces structures de la scolarité obligatoire sont gérées par la direction de l'établissement scolaire en collaboration avec les associations sportives cantonales qui se chargent de donner les entraînements, effectuent les sélections permettant d'y accéder et assurent le financement de la partie sportive. Elles sont soutenues par une subvention cantonale octroyée par le SEPS. Ces structures sport-études de la scolarité obligatoire existent depuis 2000. A titre d'exemple, le joueur de football international Andi Zeqiri, le joueur du FC Lausanne-Sport Alvyn Sanchez ou l'espoir suisse de badminton Lucie Amiguet sont d'anciens élèves ayant bénéficié de ces structures.

Les quatre établissements obtiennent le label « Swiss Olympic Partner School » pour quatre ans à compter du 1er août 2023 jusqu'au 31 juillet 2027.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 22 juin 2023

## RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DEF, Frédéric Borloz, conseiller d'Etat

DFTS, Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat

DEF, Yvan Rumpel, délégué à la valorisation de la formation professionnelle, Direction générale de l'enseignement obligatoire

DITS, Florian Etter, adjoint pédagogique - répondant cantonal de la relève, Service de l'éducation physique et du sport